



Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2021

Nombre de membre

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de publication : 23 mars 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le **vendredi 19 mars**, à 18^h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Salle Polyvalente de Plouvien, en raison des mesures sanitaires actuelles sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 mars 2021.

En application de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dont l'adaptation du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la convocation à cette réunion du Conseil Municipal a mentionné qu'elle se déroulera en fixant un nombre limité de personnes autorisées à y participer, en sus des membres du Conseil (Presse et directeur des Services), avec un quorum et un nombre de procurations adaptés.

Présents : Hervé Oldani, Denise Mercelle, Olivier Le Fur, Valérie Gautier, Jacques Lucas, Florence Bernard, Martial Congar, Fatima Salvador, Sébastien Kervoal, Marie-Françoise Goff, Arnaud Donou, Isabelle Floch, Thierry Lavanant, Justine Guennégues, Nathalie Dilosquet, Marc Hervé, Kristell Lainé, Yann Chédotal, Catherine Gouriou, Bastien Corre, Carine Marquer, Jérémy Rochard, Stéphanie Saby.

Absents avec procuration : Estelle Fily, Gérard Déniel, Patrick Kerguillec, Julien Mérour.

Secrétaire de séance : Nathalie Dilosquet.

Délibération :
19 mars 2021 - 01

Restauration des chapelles : tranches 2 - Demande de subventions DRAC

Par délibération du 4 novembre 2020, le Conseil délibérait favorablement sur le lancement des travaux de restauration des chapelles Saint-Jean et Saint-Jaoua et sollicitait toutes les subventions possibles, dont celles de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un dossier a été déposé en 2020 auprès de la DRAC pour la première tranche de travaux sur chaque chapelle. Des arrêtés de subvention ont été obtenus, intégrant les données financières suivantes :

CHAPELLE SAINT-JAOUA	
Première tranche de travaux HT	250 000 €
Subvention accordée	150 000 €
Taux	60 %

CHAPELLE SAINT-JEAN BALANANT	
Première tranche de travaux HT	270 000 €
Subvention accordée	162 000 €
Taux	60 %

De nouvelles demandes doivent être déposées pour le 15 juin 2021 auprès de la DRAC pour la seconde tranche de travaux selon les chiffres suivants :

CHAPELLE SAINT-JAOUA	
Seconde tranche de travaux HT	250 000 €
Subvention sollicitée	150 000 €
Taux	60 %

CHAPELLE SAINT-JEAN BALANANT	
Seconde tranche de travaux HT	295 000 €
Subvention sollicitée	177 000 €
Taux	60 %

2 précisions :

- La DRAC indique, dans son courrier du 19 février 2021, qu'elle pourra attribuer en 2021 les subventions décrites ci-dessus, « sous réserve des crédits qui lui seraient délégués », ce qui ne devrait pas faire de doute...

- Le taux de 60 %, dont 20 % de « Taux exceptionnel 2021 » (cité par la DRAC), permettra, en cas d'absence de subventions du CD 29 et du Conseil Régional, ou de faiblesses de leurs montants, de bénéficier néanmoins d'un plan de financement performant, en y incluant les dons de particuliers ou d'entreprises, via la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition d'Olivier Le Fur,
Autorise le Maire à :

- solliciter les subventions décrites,
- signer les conventions correspondantes avec la DRAC.

Il est rappelé que c'est le Maire, par sa délégation générale, qui désignera les entreprises attributaires des lots, sur proposition de Monsieur Candio. Il devra en informer le Conseil Municipal.

Délibération :
19 mars 2021 - 02

Règlements intérieurs : accueil de loisirs sans hébergement, garderie périscolaire et restaurant scolaire

Les services municipaux suivants disposent de règlements intérieurs : l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), la garderie périscolaire (GPS) et le restaurant scolaire de l'Ecole des Moulins.

Il apparaît à l'usage qu'ils sont inadaptés aux réalités, aux habitudes prises par les parents qui nuisaient à la bonne organisation des services, dont la nécessité de recruter des animateurs en nombre adapté aux effectifs prévus pour l'ALSH et la GPS.

Il fallait en rédiger de nouvelles versions.

Les personnels d'animation et la Commission Enfance Jeunesse se sont attelés à la tâche pour celui de l'ALSH, le plus sensible à l'urgence des inscriptions pour les vacances de Pâques. Le document issu des réflexions figure en annexe.

Les griefs rencontrés sur l'ALSH concernent :

- les inscriptions et les désinscriptions dont les délais n'étaient pas respectés par les parents,
- l'absence de motifs de désinscription,
- L'inexistence de liste d'attente,
- L'opposabilité du règlement intérieur aux familles.

Ces points (sauf la liste d'attente) ont été réglés par une nouvelle rédaction, plus rigide, et la signature du règlement par un parent.

Le règlement intérieur sera dorénavant une pièce du dossier administratif des familles.

Sur demande de Kristell Lainé, la notion de liste d'attente sera précisée.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Denise Mercelle,
Adopte le règlement intérieur régissant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Municipal.**

Les conseillers sont informés que les règlements intérieurs de la Garderie Périscolaire et du Restaurant Scolaire seront revus ultérieurement, ce dernier par la Caisse des Ecoles.

Délibération :
19 mars 2021 - 03

Lotissement Ar Vanel 2 - dénomination supplémentaire de rue : « Rue Louise Ebrel - Chanteuse bretonne - 1932 / 2020 »

Lors de la séance du 28 février 2020, les conseillers, considérant des continuités d'axes de circulation entre les 2 lotissements Ar Vanel 1 et Ar Vanel 2, ont dénommé les voies desservant le lotissement Ar Vanel 2 de cette manière :

- Rue « Anna Vari Arzur / 1921 - 2009 »,
- Rue de Guiguien,
- Rue Per Jakez Hélias,
- Rue d'Ouessant.

Il est apparu que la numérotation de cette dernière, sur Ar Vanel 2, est incompatible avec celle déjà en place sur la rue d'Ouessant ayant pour origine Ar Vanel 1.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Martial Congar,
Après avis favorable de la Commission Animation - Sports,
Dénomme comme suit une voie supplémentaire du lotissement Ar Vanel 2 :
« Rue Louise Ebrel - Chanteuse bretonne - 1932 / 2020 ».**

Délibération :
19 mars 2021 - 04

Budget Général - Budget Prévisionnel 2021 : proposition

Le Budget Prévisionnel 2021 concrétise les orientations budgétaires discutées lors de la séance du Conseil du 16 février dernier au cours de laquelle ont été étudiées les orientations budgétaires 2021.

Il subsiste actuellement des inconnues en recettes de fonctionnement :

- le montant des dotations DGF de l'Etat,
- la dotation du Conseil Départemental au titre des droits de mutation,
- le produit de la fiscalité.

Ce Budget Prévisionnel fera éventuellement l'objet de décisions modificatives budgétaires ultérieures afin d'intégrer les nouveaux chiffres.

Le projet de Budget Prévisionnel 2021 a fait l'objet d'un examen par la Commission Finances-Urbanisme le 9 mars 2021 pour la section d'investissement. L'étude du fonctionnement s'est faite de manière dématérialisée par la même commission.

Les propositions des différentes Commissions ont été étudiées et intégrées au budget selon les possibilités et les choix.

Considérant les contextes sanitaire, économique et financier tel qu'ils avaient été décrit lors du DOB, les objectifs, en section de fonctionnement, sont de pourvoir les besoins au moindre coût, sans hausse d'impôts, et en section d'investissement, de réaliser les investissements par autofinancement, dont le prélèvement, et par subventions.

Les dépenses de fonctionnement ont été stratégiquement gonflées, de manière à éviter les mauvaises surprises et les recettes de fonctionnement, sous-évaluées, dans le même objectif.

En investissement, aucun emprunt n'est prévu et une disponibilité budgétaire de 177 100 € existe, mobilisable si besoin.

L'élaboration des budgets Eau et Assainissement est maintenant de la responsabilité de la CCPA depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le projet de Budget Prévisionnel 2021 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT : 3 058 280 €

BUDGET GENERAL				
Chapitres	Libellés	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Proposé 2021
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	515 608,89	531 438,84	517 000,00
012	Charges de personnel	1 115 849,60	1 094 568,02	1 179 000,00
014	Atténuation de produits	2 342,00	1 287,00	2 500,00
042	Transferts entre sections	154 847,35	331 342,45	197 500,00
65	Autres charges de gestion	442 719,30	427 229,15	409 000,00
66	Charges financières	53 886,66	52 951,50	59 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	21 480,67	59 580,00
Total dépenses hors virement		2 285 253,80	2 460 297,63	2 423 680,00
023	Virement	0,00	618 020,00	634 600,00
TOTAL		3 058 253,80	3 078 317,63	3 058 280,00
RECETTES				
002	Excédent reporté	116 349,79	154 071,34	229 279,59
013	Atténuation de charges	23 496,44	14 071,58	10 000,00
042	Transferts entre sections	2 215,00	14 791,68	18 900,00
70	Produits des services et du domaine	188 061,02	147 541,77	142 000,00
73	Impôts et taxes	1 716 945,64	1 726 196,78	1 650 000,00
74	Dotations, subventions, participations	1 052 755,18	1 053 170,79	989 000,00
75	Autres produits gestion courante	22 337,47	18 493,61	19 100,41
76	Produits financiers	4,28	3,06	0,00
77	Produits exceptionnels	3 645,32	179 185,85	0,00
TOTAL		3 125 810,14	3 307 526,36	3 058 280,00

Charges à caractère général : 517 000,00 €

Ce chapitre est en baisse globale (- 14 500 €) par comparaison avec les réalisations 2020 :

- Economies attendues :

* Sur certaines fournitures et services, ceux-ci étant réalisés au maximum désormais via des groupements d'achat (Energies, fournitures, contrat d'entretien) et des contrats renégociés (Téléphonie, informatique, défense incendie ...),

* des dépenses exceptionnelles 2020 ne sont pas reconduites : agent de remplacement par l'AGDE, nettoyage de la voute de l'église.

- Dépenses nouvelles :

* Crédits sont affecté au fonctionnement du CME et à la décoration du bourg par Plouvien au Jardin,

* Effacement de réseaux Orange à Mespeler, Coëtivy, Ilot Bothorel, Cornouaille (2021 uniquement) : 21 720 €,

* Energie gaz et électricité (+ 6 %) car hausse de prix annoncée + consommation d'éclairage public de rues nouvelles (même si des travaux d'économie d'énergie sur EP en cours) et aussi pour pallier la réouverture des salles municipales en 2021, dont la fermeture en 2020 a généré des consommations moindre de fluides,

* Prix des matériaux de voirie et du bitume,

* Elaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et audit des services municipaux par le CDG 29 (en 2021 uniquement) : 11 000 €,

* Maintenance gradins de la Forge et ascenseur de la Médiathèque : 2 100 €,

* Contrôle des bornes incendie (2021 uniquement) : 3 000 €,

* Contribution de 4 000 € au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour absence de salarié handicapé au sein des services municipaux (1 agent en 2020, mis en retraite pour invalidité).

Frais de personnel : 1 179 000,00 €

Le montant prévu est en hausse de 84 500 €. En effet, il y a des départs et des arrivées de personnels, 3 agents titulaires en maladie, dont le remplacement est assuré par des agents vacataires. La date de retour en fonction n'est pas connue. Une provision importante est envisagée de manière à pallier tout imprévu et une décision modificative budgétaire.

NB : le salaire des agents en maladie, versé réglementairement par la commune, est remboursé par une assurance.

Atténuation de produits : 2 500,00 €

Ce chapitre fait apparaître le dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs et de taxe d'habitation sur les logements vacants décidés par le Conseil.

Autres dépenses : 197 500,00 €

Il s'agit des amortissements, qui génèrent des recettes d'investissement.

En 2020, y apparaissaient, en réalisation (pas en prévision), des écritures en lien avec des opérations immobilières.

Autres charges de gestion : 409 000,00 €

Ce chapitre, au montant en baisse, intègre les crédits suivants :

- Enveloppe des subventions aux associations, en hausse par conséquence d'une décision du Conseil Municipal en faveur de l'ASP et par anticipation sur des aides Covid.
- Dépenses scolaires : Contrat d'Association avec l'OGEC Saint-Jaoua, aide aux repas de cette même école et contribution à Plabennec et Lannilis pour les enfants de Plouvien qui y sont scolarisés (Enseignements Diwan, bilingue et Ulis, non dispensés à Plouvien),
- Indemnités des élus, en hausse de 5 200 €, car année entière, avec un crédit important pour la formation des élus,
- Logiciels de gestion administrative, non imputables en investissement,
- Financement d'un agent intercommunal dédié au Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s (RPAM),
- Financement du CCAS par une subvention d'équilibre de 3 160 €, identique à 2020,
- Le montant affecté aux achats de spectacles municipaux est de 4 000 €, montant prudent.

A noter : sur 2020, la commune a reversé à la CCPA 44 820 € au titre du FCTVA, dépense exceptionnelle.

Charges financières : 59 000,00 €

Ce poste est en hausse par rapport à 2020 : 51 000 € d'intérêts normaux (52 729 € en 2020), des intérêts courus non échus négatifs de 1 000 €, plus 10 000 € de provisions d'intérêt sur la ligne de trésorerie de 200 000 € en cas d'utilisation.

Charges exceptionnelles : 59 680,00 €

Y sont inscrites des provisions pour titres annulés et intérêts moratoires et surtout est prévu un crédit pour la déconstruction des granges Salaun et des maisons Autret, actions non imputables en investissement, en raison de l'absence d'opération globales identifiées.

Prélèvement : 634 600,00 €

Le prélèvement dégagé de 634 600 € (Objectif de 600 000 € au DOB 2021 / 673 860 € en 2019) permet de parvenir à un autofinancement net des investissements de 439 960 € (634 600 € moins capital des emprunts : 194 640 €).

Recettes

La présentation ci-dessous de répartition des recettes ne correspond pas au tableau synthétique ci-dessus. Elle permet néanmoins de disposer de l'origine, par catégories génériques, des crédits ouverts en 2021. Les crédits de recettes ont été volontairement minorés.

Excédent reporté 2021**229 279,59 €**

- Résultante de la gestion 2020.

Atténuations de charges :**10 000,00 €**

- Remboursements par l'assurance statutaire et la Sécurité Sociale des salaires liés à des arrêts de travail.

Transfert entre sections :**18 900,00 €**

- Amortissement de subventions et reprises de matériels.

Produits divers :**115 960,00 €**

- Produits de la facturation de la garderie, de l'ALSH (considéré en année « Normale ») de la location du matériel communal (tables, chaises, remorques), des spectacles organisés par la commune (Prudence...), des redevances d'occupation du Domaine Public Communal dues par les propriétaires des réseaux de télécommunications et de gaz, les concessions cimetièrre et les cotisations à la Médiathèque.

- Loyers perçus par la Commune : la Poste (Appartement, Ti-Local, garages), terrains mis à disposition et locations de salles municipales, tables, chaises...

Dotations en lien avec la fiscalité :**1 508 400,00 €**

- Produit fiscal attendu non notifié: 1 300 000 €,

- Compensations fiscales non notifiées (Compensation par l'Etat de décisions d'exonérations diverses) : 70 000 €.

- Fonds de péréquation des recettes fiscales permettant, à nouveau, depuis 4 ans, à la commune de bénéficier d'un reversement de l'Etat sur fiscalité, non notifié : 60 000 €,

- Reversement « Droits de mutation » du Conseil Départemental, non notifié : 60 000 €

Dotations de l'Etat et autres structures nationales : 859 190,41 €

- Dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) non notifiées : 799 750 €.

- Gestion de l'agence postale communale générant le versement d'une contribution de 12 600 € par la Poste.

- Montant connu du Fonds de Compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement relatives à la voirie et aux bâtiments : néant, même si une somme sera perçue.

- Contrat Enfance Jeunesse : 32 000 €

- Prestations de service de la CAF et de la MSA pour le centre aéré : 31 600 €, dont un rappel.

Dotations de structures locales :**82 080,00 €**

- Contributions perçues de Loc-Brévalaire et Lanarvily (Enfants de ces communes sur ALSH, crèche et école) et Bourg-Blanc (50 % de la charge salariale de la responsable Bibliothèque et réparation d'un matériel de voirie) : 34 080 €.

- Au Clair de la Lune : reversement du salaire de la directrice mise à disposition : 48 000 €.

Dotations CCPA :**234 470,00 €**

- Attribution de Compensation, Dotation de Solidarité Communautaire et reversement de fiscalité « Eoliennes » stables : 229 720 €

- Reversements par la CCPA en lien avec les transferts Eau et Assainissement : loyer des antennes du château d'eau (en rappel sur 2018 et 2019 sur 2020) : 4 750 €.

Commentaires généraux Fonctionnement BP 2021		
Dépenses conjoncturelles (Inhérentes 2021 seulement)		
<i>Mises dans l'ordre des articles</i>		
- Effacement de lignes Orange	Engagé	21 720 €
- Prestations CDG 29 :		
1 - Docup	Obligatoire	5 000 €
2 - Audit des services municipaux	Souhaitable	6 000 €
- Contrôle des bornes incendie	Obligatoire	3 000 €
- Contrôle qualité de l'air Ecole et Maison de l'Enfance	Obligatoire	1 260 €
- Déconstructions maisons Autret et granges Salaun	Souhaitable	60 000 €
Total		96 980 €

INVESTISSEMENT : 3 577 920 €

PROPOSITIONS 2021	DEPENSES	RECETTES
DEFICIT REPORTE	250 359,28 €	
EMPRUNT	194 640,72 €	
FCTVA		231 000,00 €
TAXE D'AMENAGEMENT		77 080,00 €
AMORTISSEMENTS	16 900,00 €	197 500,00 €
PRELEVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		634 600,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		618 020,00 €
TOTAL HORS OPERATIONS	461 900,00 €	1 758 200,00 €
TOTAL OPERATIONS	3 116 020,00 €	1 819 720,00 €
MONTANT BUDGET PREVISIONNEL 2021	3 577 920,00 €	3 577 920,00 €

Opérations		
001 / MOULINS : TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	72 000 €	67 650 €
Eclaira. ext., mobilier ext., sécurisation, carrelage, informatique.. / Subventions sur travaux.		
002 / MOULINS : DOTATION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	11 000 €	
Crédit annuel à disposition des enseignants, dont report.		
003 / STADE JO BOTHOREL	60 000 €	
Mise aux normes éclairage Synthétique, étanchéité club-house,...		
005 / BATIMENTS DIVERS	6 000 €	
Grille-pains à changer sur vestiaires, éclairage du Chatel,...		
006 / TRAVAUX A LA CAMPAGNE (Hors marché VRD)	49 000 €	71 700 €
Pont de Kérascoët entre Plouvien et Coat-Méal - Numérotation des hameaux, ... Subventions et fonds de concours sur pont de Kérascoët.		
007 / EQUIPEMENTS URBAINS	15 000 €	
Plans signalétiques, poubelles extérieures, jardinières, panneaux,...		
008 / CIMETIERE	1 000 €	
Sécurisation des sanitaires		
009 / CHAPELLE SAINT-JEAN	954 600 €	785 740 €
Travaux sur toutes les tranches Subventions sur toutes les tranches		
010 / MAIRIE-POSTE	127 000 €	25 000 €
Ordinateurs, huisseries, vitrines d'affichage, armoire de protection registres, énergie,...		
018 / CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	20 000 €	
Voiture et outillages		
019 / EGLISE	1 800 €	
Rambardes Sud		
023 / CHAPELLE SAINT-JAOUA	600 000 €	468 430 €
Travaux sur toutes les tranches Subventions sur toutes les tranches		
025 / AFFAIRES FONCIERES	190 000 €	155 000 €
Servitude EP, écriture comptable sur achat Aiguillon, régularisations foncières Ecriture comptable sur achat Aiguillon		
028 / LA FORGE	3 000 €	
Rénovation peinture et provision		
029 / MEDIATHEQUE	20 000 €	110 400 €
Solde travaux, mobilier supplémentaire, fonds nouveau, ... Subventions CD 29 et DRAC.		
031 / SALLE DE SPORTS JEAN-LOUIS LE GUEN	50 500 €	95 000 €
Solde rénovation Subvention DETR.		
033 / MAISON DE L'ENFANCE	64 000 €	
Four vapeur et étanchéité de la toiture		
034 / SALLE POLYVALENTE	17 000 €	
Hublot de toit et vidéoprojecteur à demeure		
035 / ECLAIRAGE PUBLIC ET FILAIRES (Opérations ponctuelles)	47 150 €	
Multiples opérations, dont enveloppe illuminations de Noël...		
036 / TRAVAUX URBAINS PONCTUELS	43 000 €	
Carrefour Salaun/Laënnec, Tro Ar Bourg, Giratoire de Mespeler, jeux dans parc public		
039 / VRD MARCHÉ BONS DE COMMANDE (Bourg et campagne)	260 000 €	
Enveloppe augmentée		

045 / LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX BOTHOREL	83 000 €	36 000 €
Solde des travaux de viabilisation.		
Fonds de concours CCPA sur les logements locatifs		
047 / RUE DES MOULINS		4 800 €
Subvention CR sur abri-bus		
050 / EQUIPEMENTS NOMADES	1 500 €	
Achat d'un barnum pour l'ALSH		
052 / AMENAGEMENT DE LA RUE DE MESPELER	30 000 €	
Solde des travaux		
055 / REQUALIFICATION ENTREE BOURG - LIBERATION / GARE	126 210 €	
Premières études et travaux d'enfouissement de réseaux		
054 / OPERATION NON AFFECTEE	263 260 €	
Disponible.		
TOTAL OPERATIONS	3 116 020 €	1 819 720 €

Précisions sur les recettes :

Ces investissements seront financés par :

- le FCTVA dont le montant est lié au remboursement de la TVA sur les travaux 2019 : **231 000 €**,
- la taxe d'aménagement due sur les constructions neuves : inscription d'une provision de **76 780 €**,
- les amortissements : **197 500 €** (en provision, car non calculé),
- l'excédent capitalisé, correspondant au prélèvement 2020 : **618 020 €**,
- le virement dégagé en fonctionnement : **634 600 €**,
- le montant des recettes de subventions et fonds de concours sur les opérations qui s'élève à **1 795 120 €**, dont **1 229 570 € sur les chapelles**,

- des cessions immobilières seront inscrites en cours d'année (Vente immeuble Aiguillon Construction, terrain à Kerprigent et autres petites opérations) dès leur connaissance exacte, après avoir mis en place les écritures comptables complexes (Une vente = une recette, mais aussi un appauvrissement du patrimoine = dépense, avec écritures tant en fonctionnement qu'en investissement).

Aucun emprunt n'est prévu.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Fatima Salvador,
Après examen de la Commission Finances,
A l'unanimité de ses membres,
Adopte le projet de Budget Prévisionnel 2021.

Délibération :
19 mars 2021 - 05

Fiscalité directe locale : fixation des taux 2021 de taxes foncières

Pour exécuter le Budget Général 2021, le Conseil Municipal doit examiner les taux d'imposition 2021 relatifs aux taxes foncières bâties et non bâties et décider de leur évolution par rapport à 2020.

Informations sur la fiscalité 2021 :

- Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux en France ne paient plus la **taxe d'habitation** (TH) sur les résidences principales. Pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de TH sur sa résidence principale.
 - La réforme de la taxe d'habitation (TH) et sa suppression programmée contraignent les collectivités territoriales à ne pas modifier le **taux de 2019**, sous peine d'illégalité.
 - La TH demeure pour les **résidences secondaires**, les **locaux vacants** (Plouvien applique cette dernière taxe depuis de nombreuses années) sur un taux de 2019, qui pourra évoluer à partir de 2023.
 - Le taux 2021 relatif à la **taxe foncière bâtie** (TFB) sera égal à la somme du taux communal de TFB et du taux départemental sur la TFB qui, pour le CD29, s'établit à 15,97 %.
- Pour Plouvien, en cas d'absence d'évolution du taux de TFB selon décision du Conseil Municipal, le taux 2021 serait de 19,38 % + 15,97 %, soit 35,35 %.*

Ce système permet à l'Etat de compenser aux profit des communes la perte de produit TH par le transfert à son profit de la part départementale de TFB perçue sur la commune, avec un coefficient correcteur.

- A la date de rédaction du présent document, les **bases fiscales prévisionnelles 2021** n'ont pas été notifiées en Mairie, de même que le montant des allocations compensatrices des exonérations habituelles.
- Depuis 2018, les **bases fiscales sont revalorisées** en fonction de l'inflation de l'année novembre N - 1 et novembre N - 2. En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera appliquée. Le coefficient de revalorisation forfaitaire 2020 qui en découle est de + 0,20 (+ 0,90 % en 2020 et + 2,20 % en 2019).
- le seul levier d'évolution possible de la fiscalité locale pour un commune est celui de la taxe foncière, avec des règles de variation entre les 2 taux.

La commission Finances-Urbanisme, réunie le 9 mars 2021, propose au Conseil le maintien des taux 2020 :

- **Taxe d'habitation** : gel du taux 2019 de 18,41 % sans modulation possible,
- **Taxe foncière bâtie** : 35,35 %, dont 15,97 % de TFB départementale,
- **Taxe foncière non bâtie** : 41,82 %.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Fatima Salvador,
Après avis favorable de la Commission Finances,
A l'unanimité,
Délibère favorablement sur ce maintien des taux 2020.

Délibération :
19 mars 2021 - 06

Requalification des espaces publics entrée Est du bourg - Rue de la Libération : enfouissement des réseaux électrique HT / BT / EP - Maîtrise d'ouvrage du SDEF - Convention avec le SDEF (ER-2020-209-7)

Le Conseil Municipal du 12 janvier 2021 a décidé du principe de la requalification des espaces publics de l'entrée Est du Bourg.

Il avait été informé que des préalables à ces travaux existaient :

- La remise à niveau des réseaux Eau Potable et Assainissement Collectif par la CCPA,
- L'enfouissement des réseaux électrique Haute Tension / Basse Tension / Eclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SDEF,
- Une étude de structure de la chaussée par le Conseil Départemental,
- La recherche maître d'œuvre pour projet technique et devis, avec le concours de FIA29,
- Une concertation avec la population.

Le dossier administratif, technique et financier du projet d'enfouissement est parvenu en Mairie le 15 mars.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUVIEN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	165 274,58 € HT
- Effacement éclairage public.....	65 552,82 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	36 844,29 € HT
Soit un total de.....	267 671,69 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le plan de financement s'établit comme suit :

➤ Financement du SDEF (71,50 %) :	191 485,65 €
➤ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Effacement éclairage public.....	48 552,82 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	27 633,22 €
Soit un total de.....	76 186,04 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75 % du montant HT des travaux et s'élève à 27 633,22 € HT.

Le Conseil Municipal,

Considérant le plan de financement avantageux pour la commune,

Considérant l'urgence de la réalisation de ces travaux,

Sur proposition de Jacques Lucas,

- accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux BT/EP/ FT de la rue de la Libération,

- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 76 186,04 €,

- autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Délibération :
19 mars 2021 - 07

Motion Choucas des Tours : motion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Sur proposition d'Olivier Le Fur,

Adopte la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Plouvien :

CONSTATE que la population de Choucas des Tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années, **CONSTATE EGALEMENT** que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

RAPPELLE qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

CONSTATE que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex : bruits des tirs et effaroucheurs).

SOULIGNE qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

SOULIGNE EGALEMENT qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de Choucas des Tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'ENGAGE, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

DEMANDE la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

DEMANDE, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

Rue du Prat : modification de plan de circulation

Jacques Lucas informe les Conseillers de la décision du Maire, par mesure de sécurité, considérant l'arrivée de nouveaux habitants Place Aline Bergot et les interrogations des riverains, de régler la circulation sur les rues du Prat et de Kerjestin, avec fermeture à la circulation du tronçon entre le Jardin du Prat et la rue Général de Gaulle. Un temps d'essai est prévu. Les habitants ont été prévenus par courrier.

Logements locatifs sociaux de la place Aline Bergot : arrivée des résidents

Valérie Gautier rappelle que les 14 logements sociaux de la place Aline Bergot sont occupés depuis peu par une quarantaine de personnes. Des réglages techniques de dernière heure sont à réaliser sur certaines habitations.

Recrutements de personnels municipaux : le point

Le Maire fait le point sur les recrutements d'agents municipaux : police, espaces verts et polyvalent.

A la demande de Kristell Lainé, les noms des premiers recrutés sont rendus publics : Messieurs Pichard en tant que policier et Astruc pour les espaces verts.

Marchés publics : point des dossiers en cours

Jacques Lucas fait le point sur la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour assurer les études et le suivi des travaux de requalification des espaces publics à l'entrée Est du bourg. S'y rajoute la recherche d'un géomètre pour établir un lever topographique de la rue de la Libération.

Négociation de 3 prêts : BCME - CMB Arkea

Fatima Salvador présente les résultats, peu satisfaisants, d'une renégociation de 3 prêts avec la BCME (CMB Arkea). Le dossier est à suivre, dans l'attente de nouvelles offres.

Conseil Municipal des Enfants (CME) : premières propositions

Denise Merville rappelle les résultats de l'élection du CME et du contenu de la première séance du 15 mars. Les jeunes conseillers sont très sensibles aux questions environnementales, à la sécurité, et au lien entre les générations. Le projet à court terme sera le nettoyage du bourg.

Plan national de lutte contre les logements vacants : inscription de la commune

Hervé Oldani informe le Conseil de la candidature de la commune au Plan national de lutte contre les logements vacants. Le Conseil sera informé de la réponse de l'Etat et en cas de réponse positive, de la possibilité de bénéficier d'une ingénierie et d'aides financières pour la mise en œuvre d'un plan local de résorption des logements vacants.

Réseau Orange de Plouvien : point de la situation

Le Maire relate la teneur d'une rencontre le 18 mars en mairie avec Madame Henry, directrice Orange des relations avec les collectivités territoriales du Finistère sur les défaillances du réseau, le déploiement de la fibre avec les contraintes d'élagage et la résorption des zones blanches.

Travaux : point de la situation

Jacques Lucas relate les chantiers en cours, dont celui de l'enfouissement de réseaux de la rue de Cornouaille. Arnaud Donou regrette que la signalétique du chantier de cette voie ne soit pas claire, des véhicules s'engouffrant dans la voie et s'y retrouvant piégés.

Animations 2021 : projets

Présentés par Martial Congar, voici les projets d'animation des mois à venir, si retour à la normale :

- Calendrier concerté de spectacles dans les salles de Plouguerneau, Plabennec et Plouvien,
- Animation à Pâques : chasse aux œufs, avec respect des règles sanitaires, si non opposition de la Préfecture.

Questions diverses

Dossiers CCPA

Olivier Le Fur, Conseiller Communautaire, relate les actions récentes de la CCPA : hausse de 12,50 % de la redevance Ordures Ménagères, avec transformation souhaitée en taxe, prélevée en même temps que la taxe foncière, avec un travail pédagogique à entreprendre pour expliquer cette hausse et la nécessité de mieux trier, organisation de séminaires pour les Elus sur la mise en place du Projet de Territoire, démarche environnementale obligatoire PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur le territoire.

Actions de formation et aides financières en faveur des jeunes

Denise Mercelle, déléguée Mission Locale pour l'Emploi, regrette l'ignorance par les jeunes bénéficiaires (la difficulté étant de repérer ces derniers), de l'existence d'aides à la formation et rappelle que cette obligation de formation est désormais prolongée jusqu'aux 18 ans.

Dérogations Covid pour les activités associatives

Catherine Gouriou demande si des dérogations de rassemblement sont possibles pour organiser des réunions de bureau d'associations. Le Maire lui répond par la négative.

Plateforme de co-voiturage

Yann Chedotal, délégué à la Mobilité à la CCPA, informe les conseillers d'un projet de plateforme de co-voiturage solidaire en Bretagne / Pays de Loire.

Covid et vaccination

Le Maire rappelle que la Mairie ne dispose pas d'accès prioritaire aux sites d'inscription pour la vaccination. Elle ne dispose pas non plus de bénévoles pour les gérer, au contraire de la commune de Bourg-Blanc.

Valérie Gautier relate une conversation récente avec le docteur Ropars, médecin généraliste de Plouvien, qui s'excuse d'avoir laissé entendre à ses patients que la Mairie pouvait gérer les inscriptions.

Prochaines réunions : planning

Par tour de table, les dates des Commissions sont fixées :

- Finances - Urbanisme : 11 avril - 20 h 30
- Travaux - Voirie - Espaces Verts : 20 avril - 20 h
- Enfance - Jeunesse - Ecoles : 13 avril - 20 h
- Animation - Sports : non arrêtée
- Echos : non arrêtée
- Conseil Municipal : 18 mai
- CCPA - Conseil Communautaire : 25 mars à la Forge de Plouvien
- RDV avec les directions des écoles de Plouvien : 22 et 24 mars
- Permis Internet Ecole des Moulins : 1^{er} avril

Conseil Municipal : prochaine séance

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 31 mars avec pour sujet principal le choix de l'acheteur de l'immeuble Aiguillon Construction.

La séance a été levée à 20 h.